

COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 20 MAI 2019

Le 20 mai 2019, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la Présidence de M. Stéphane GINEVRA Maire de Chirois.

Sont présents : Stéphane GINEVRA – Guy VERNET – Valentine RIGAUD – Martine DUFFAUD – Élodie COUDENE – Matthieu COQUEREL

Absent : Samuel MORIN – Raoul TEYSSIER – Annick MALBRAIN – Thierry DUFAU

Secrétaire de séance : Martine DUFFAUD

ORDRE DU JOUR :

Approbation du compte rendu du dernier conseil.
Organisation des permanences pour les Élections Européennes.

Délibérations :

1. Emprunt
2. Ligne de trésorerie
3. Servitude avec le moulinage
4. Délégation de Service Public pour la gestion d'infrastructures de recharges pour véhicules électriques ou hybrides
5. Régulation de l'extension d'une terrasse privée sur la voie communale par acte administratif
6. Autorisation générale et permanente à tous les actes de poursuites accorder à la Trésorière
7. Délibérations techniques Budgétaires

Questions diverses :

Occupation de l'ancienne cantine
.....

Lecture et approbation du compte-rendu du conseil municipal du 16 avril 2019.

Permanence pour les élections : La répartition des présences est faite sans difficulté.

Délibérations :

- **Emprunt**

La commune est en attente de 30 000€ de la FCTVA, des subventions pour l'église, pour le schéma général d'assainissement, pour les faysses, pour les toilettes de la salle polyvalente, soit 40 000€ de subventions.

Le Maire informe le Conseil Municipal de sa demande de prêt de 46 000 € à La Caisse d'Épargne pour pouvoir financer en partie les travaux réalisés en 2019 (Voir tableau ci-dessous).

Une offre de prêt a été proposée, remboursable sur 15 ans à un taux de 1,48 % soit 285,13 € de mensualités, plus 200 € de frais de dossier.

Mise à disposition des fonds et départ des amortissements en date du 10 juin 2019.

Nom	Montant HT	Montant TTC
Parking du Village	13 865,00 €	16 638,00 €
Enduit extérieur Église	17 072,00 €	20 486,40 €
Dalle Garage	10 500,00 €	12 600,00 €
Parking accès aux terrasses	7 200 ,00 €	8 640,00 €
Toilette (Régis)	17 000,00 €	20 400,00 €
TOTAL	65 637,00 €	78 764,40 €

Approbation à l'unanimité du conseil

- **Ligne de trésorerie**

En raison des problèmes de trésorerie dus à des retards de paiement, Monsieur le Maire a demandé l'ouverture d'une ligne de trésorerie auprès de l'Agence France Locale pour un montant de 40 000 € pour payer les travaux.

Conditions financières (sur les mêmes bases que l'année 2018) :

Taux d'intérêt **Eonia + 0.60%** mensuel base exact/360

Commission de non utilisation : **0.20%** mensuel base exact/360

Commission d'engagement : **0.20%** de l'encours plafond

Approbation à l'unanimité du conseil

- **Servitude du moulinage**

Il faut instituer deux servitudes sur la site du Moulinage : L'accès à l'escalier proche du bâtiment pour accéder aux terrasses et un accès à tous les éléments permettant d'assurer l'approvisionnement en eau de la borne incendie.

Approbation à l'unanimité du Conseil

- **Le SDE 07** demande la délégation de Service Public pour l'installation et la gestion des futures bornes de recharges pour les véhicules électriques dans notre commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE** le principe de la délégation .

- **Régularisation de l'extension d'une terrasse privée sur le domaine public**

Monsieur le Maire requiert l'autorisation de procéder à cette régularisation par acte authentique en la forme administrative conformément aux dispositions de l'article L 1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, ACCEPTE, à l'unanimité, le recours à l'acte authentique en la forme administrative.

- **Autorisation générale et permanente à tous les actes de poursuites accorder à la Trésorière**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1617-5, R.1617-24 et R.2342-4 ;

Vu le décret n° 2009-125 du 3 Février 2009 relatif à l'autorisation préalable des poursuites pour le recouvrement des produits locaux ;

Le comptable public ne peut engager des mesures d'exécution forcée à l'encontre d'un débiteur d'une collectivité locale ou d'un établissement public local qu'avec l'autorisation préalable de l'ordonnateur qui a émis le titre de recette.

Afin d'alléger la charge de signature des ordonnateurs et engendrer une meilleure organisation des poursuites, le décret 2009-125 du 3 Février 2009 étend la faculté de l'ordonnateur de donner au comptable une autorisation permanente ou temporaire à tous les actes de poursuite.

À l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

D'ACCORDER à la Comptable de la Trésorerie de Thueyts, Mme LESERVOISIER Catherine, une autorisation générale et permanente à tous les actes de poursuites de fixer ces autorisations à la durée du mandat de l'actuel Conseil Municipal.

- **Délibérations Techniques Budgétaires**

Le Maire expose au Conseil Municipal que plusieurs Décisions Modificatives (voir DM ci-jointes) sur les Budgets sont nécessaires :

- Erreur du logiciel AGEDI (3 400 €)
- Réaffectation à corriger sur des numéros de comptes différents.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE les Décisions Modificatives.

QUESTIONS DIVERSES :

Une habitante de Chirols demande de louer la salle de l'ancienne cantine actuellement salle de repos des employés communaux, pour y installer une activité artisanale.

Le conseil a un débat quant aux conditions d'installation de cette activité .

Le Maire propose de reporter au prochain conseil les modalités définitives à proposer, mais l'installation n'est pas remise en cause .

Le pique nique du village aura lieu le dimanche 30 juin.
L'ordre du jour étant épuisé ; la séance est levée à 20H.
Le prochain conseil municipal aura lieu le 27 juin à 18 H.